



Délibération n° 2006-02-HPV-01

La Grainerie : Attribution d'une subvention pour forfait de charges

L'an deux mille six, le dix février à quatorze heures quarante cinq, sous la Présidence de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse - Pavillon d'Oc.

Participants

Afférents au Conseil :	69
Présents :	54
Procurations :	11
Date de convocation :	31 janvier 2006

Présents

	Titulaire	Suppléant
Balma	M. Stéphane COPPEY M. Alain FILLOLA	
Beauzelle	M. Jacques BERGER	
Blagnac	M. Joseph CARLES	
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ	
Colomiers	M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT M. Bernard SICARD	
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS	
Cugnaux	M. Philippe RIPOCHE	
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Pierre PUJOL	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	
Pibrac	M. Robert BON	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives		M. René GUILLOT
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO M. Christian SEMPÉ	
Seilh	M. Lucien VILLEBASSE	
Toulouse	M. Roger ATSARIAS Mme Monique BARBIER Mme Jacqueline BAYLÉ M. Jean-Jacques BOLZAN M. René BOUSCATEL M. Bernard BOUSQUET Mme Marie-Thérèse CARSALADE M. François CHOLLET Mme Michèle CLAUX Mme Danièle DAMIN Mme Marie DEQUÉ Mme Françoise DE VEYRINAS M. Serge DIDIER	

	M. Jean DIEBOLD Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Philippe DOUSTE-BLAZY M. Philippe DUFETELLE Mme Colette DURAND-ADER M. Louis GAUBERT Mme Annette LAIGNEAU M. Jean-Michel LATTES M. Jean-Pierre LLORET Mme Brigitte MICOULEAU M. Jean-Luc MOUDENC M. Gérard NAON M. Christian RAOUST M. Christian RAYNAL
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS M. Bernard MARUEJOULS M. Claude RAYNAL
L'Union	M. Gilbert ANATOLE M. Georges BEYNEY

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaire	Pouvoir à
Blagnac	M. Christian BERGON M. Bernard KELLER	M. Jacques BERGER M. Joseph CARLES
Colomiers	M. Pierre SEUBE	M. Guy LAURENT
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Claude RAYNAL
Toulouse	Mme Marie-Ange ALET-RICARD Mme Florence BAUDIS M. Laurent CUZACQ M. Georges ESTIBAL Mme Christine DE VEYRAC M. Jacques MONTAGUT M. Jean-Claude PAIX	Mme Monique BARBIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Serge DIDIER Mme Danièle DAMIN Mme Annette LAIGNEAU Mme Brigitte MICOULEAU M. Jean-Michel LATTES

Délégués titulaires excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Autres délégués suppléants présents

Balma	Mme Thérèse PICHON
Seilh	M. Christian PAUL



Délibération n° 2006-02-HPV-01

La Grainerie : Attribution d'une subvention pour forfait de charges

Exposé

Il est rappelé que le 15 mars 2005, par convention passée avec l'Etat, le Grand Toulouse a bénéficié d'une remise anticipée de l'ensemble foncier bâti de 6 ha comprenant deux bâtiments, anciens locaux de l'ELCA, qui ont été utilisés par l'association la Grainerie, pour occupation précaire.

Le relogement de l'association La Grainerie sur le site s'inscrit dans la vocation et la destination future de ce dernier.

Une étude sur l'implantation sur ce site d'un pôle dédié à la culture et la pratique des arts du cirque a été réalisée.

Par convention en date du 30 juin 2005, les locaux avaient été mis gratuitement à disposition de l'association La Grainerie.

Il s'avère aujourd'hui que pour des raisons d'équité et conformément au soutien accordé aux autres lieux culturels sous maîtrise d'ouvrage du Grand Toulouse, il conviendrait d'octroyer à l'association une participation forfaitaire pour charges correspondant à un soutien sur la durée de la convention.

Il est convenu que la participation du Grand Toulouse aux charges de ce lieu culturel et/ou d'autres lieux culturels sous maîtrise d'ouvrage du Grand Toulouse devra faire l'objet d'un examen fin 2006. A l'occasion de ce bilan de fin d'année, le montant alloué pourra faire l'objet d'un réexamen.

Un avenant à cette convention est donc nécessaire, visant à accorder cette participation forfaitaire pour charges d'un montant arrêté à 14 000 euros.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau du 30 janvier 2006,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les termes de l'avenant à la convention financière avec l'association La Grainerie, ayant pour objet l'octroi d'un forfait pour charges d'un montant de 14 000 euros

Article 2

D'autoriser le Président à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes nécessaires à cet effet.

Article 3

Le versement de cette subvention sera effectué à l'aide des crédits inscrits au budget 2006 et suivants, article 6574 -520.

Résultat du vote :

- Pour : 65
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 16 février 2006

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe DOUSTE-BLAZY